

7/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD, maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. COUPEL François, M. DECHARME Olivier, Mme EBRARD Sylviane,
M. GIRAULT Christian, M. LAVIEC Benoit, M. LECARPENTIER Vincent,
M. RAZAFINARIVO Jimmy, Mme TAPIN Béatrice, Mme VERIER Marie

Procurations :

M. ELTER Jean donne pouvoir à Mme EBRARD Sylviane, Mme MONNIER
Erika donne pouvoir à Mme TAPIN Béatrice.

Etaient excusés :

M. ELTER Jean, Mme MONNIER Erika

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VERIER Marie

Date de convocation
25/01/2022

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Date d'affichage
14/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Madame le maire expose au conseil que par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics à compter des :

- 1^{er} janvier 2025 pour les contrats prévoyance ;
- 1^{er} janvier 2026 pour les contrats santé.

La réforme prévoit que les collectivités locales organisent un débat sur la protection complémentaire de leurs agents. Elle précise qu'une enquête est adressée par le Centre de Gestion afin de recueillir l'avis des communes.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le maire,

Sylviane EBRARD